

Rennes, le 21 septembre 2023

Enquête en ligne dans le cadre des Pactes des Mobilités Locales : Comment vous déplacez-vous en Ille-et-Vilaine ?

L'usage de la voiture individuelle est largement dominant et a de forts impacts sur l'environnement, la santé et le budget des citoyen.nes. Le Département d'Ille-et-Vilaine lance un travail de collaboration avec les intercommunalités d'Ille-et-Vilaine afin d'identifier les besoins des habitant.es et bâtir avec elles des Pactes des mobilités locales, pour le développement de mobilités plus durables (vélo, covoiturage, transports en commun, etc). Cette démarche a commencé le 11 septembre par la mise en ligne d'une enquête, ouverte à toutes les personnes habitant ou se déplaçant quotidiennement en Ille-et-Vilaine, afin de mieux connaître leurs pratiques et attentes en matière de déplacements.

Le questionnaire, qui se réalise en une dizaine de minutes, est sur le 2 lien internet suivant **jusqu'au 8 octobre 2023** : [Pactes des mobilités locales : coconstruire avec les territoires | Département Ille et Vilaine \(ille-et-vilaine.fr\)](#)
[Plateforme participative du Département d'Ille-et-Vilaine - Pactes des mobilités locales - Enquête : comment vous déplacez-vous en Ille-et-Vilaine ?](#)

Il ne concerne pas les déplacements réalisés entre les communes de Rennes-Métropole, le Département n'étant pas compétent en matière de mobilités pour ce territoire.

Une cartographie participative est également disponible et permet à chacun.e de géolocaliser directement les problèmes rencontrés dans ses déplacements, jusqu'au 8 octobre. Le lien pour cette carte est le suivant : [Contribuer à la carte collaborative](#).

Pourquoi cette enquête ?

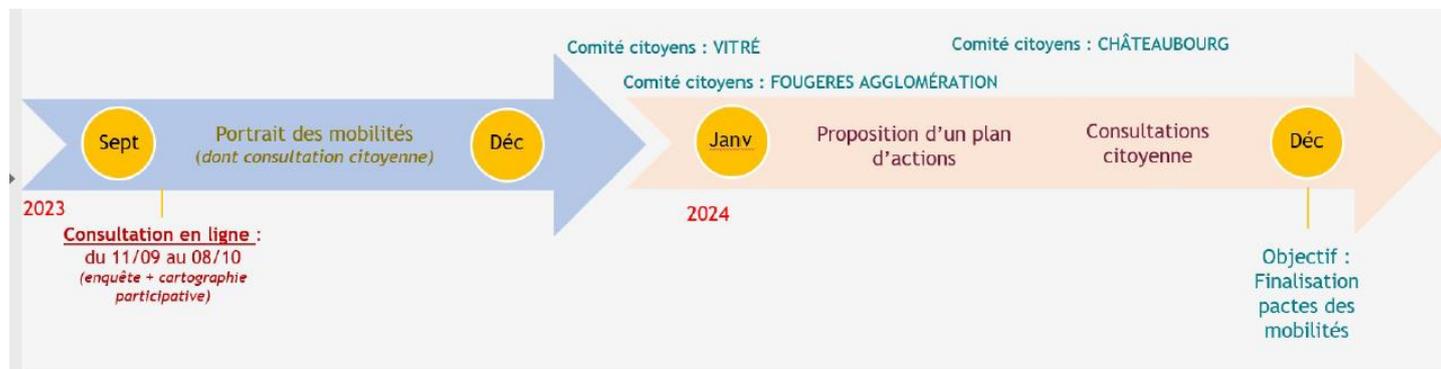
Le Département va élaborer avec chacune des intercommunalités breilliennes des Pactes des mobilités locales. Cet outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires permettra d'aboutir à une stratégie cohérente, lisible et partagée, en lien avec les besoins du territoire et de ses habitant.es.

Ces pactes de mobilités vont s'élaborer en 3 temps, dont plusieurs impliquant les habitant.es qui le souhaitent :

- Elaboration d'un portrait des mobilités, à l'aide de l'enquête en cours, ainsi qu'à l'appui des schémas et plans actés ou à venir par les collectivités. Des études complémentaires seront réalisées si besoin.
- Priorisation des projets d'infrastructures réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale. Sans attendre la finalisation des pactes des mobilités locales, les opérations ne posant pas de difficultés particulières, comme la création de pistes cyclables à haut niveau de services *Ille & Vélo* ou encore les travaux visant à sécuriser ou à requalifier le réseau routier existant, sont déjà en cours. D'autres opérations seront, elles, arbitrées au regard des conclusions d'études complémentaires et des propositions formulées à l'issue de la consultation citoyenne.
- Consultation des citoyen.nes : Les habitant.es de chaque intercommunalité seront invité-es, avant l'été 2024, à prendre part aux réflexions sur l'amélioration des mobilités de leur territoire. Comment ?
 - Lors de comités citoyens pour les territoires de Vitré Communauté et Fougères Agglomération,
 - Via une consultation en ligne pour les autres intercommunalités.

Les études seront réalisées jusqu'à la fin de l'année 2024, préalablement à la signature des pactes des mobilités locales entre le Département et les intercommunalités d'Ille-et-Vilaine.

Calendrier :



En avril 2021, l'Assemblée départementale a acté la réalisation d'un réseau cyclable de pistes à haut niveau de service pour un budget inédit de 70 millions d'euros, afin de développer la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien. Dans ce cadre, ce sont 24 projets de pistes cyclables à haut niveau de service sous maîtrise d'ouvrage départementale qui ont été engagés d'ici à 2027 ; les 2 premières pistes ayant fait l'objet d'une inauguration récente : La-Chapelle-des-Fougeretz - La Mézière ; Saint-Sauveur-des-Landes - Romagné.

En parallèle, pour accompagner le développement massif des projets de mobilités durables portés par les collectivités breilliennes, levier majeur de la transition bas-carbone, le Département a voté en juin 2023 une enveloppe financière complémentaire de 20 millions d'euros sur la période 2023-2027.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Liens pour l'enquête participative :

[Pactes des mobilités locales : coconstruire avec les territoires | Département Ille et Vilaine \(ille-et-vilaine.fr\)](#)
[Plateforme participative du Département d'Ille-et-Vilaine - Pactes des mobilités locales - Enquête : comment vous déplacez-vous en Ille-et-Vilaine ?](#)

(jusqu'au 8 octobre 2023)

Lien pour la cartographie collaborative : [Contribuer à la carte collaborative](#)

(jusqu'au 8 octobre 2023)

Lien vers l'actualité du site du Département d'Ille-et-Vilaine : [Enquête mobilités: comment vous déplacez-vous en Ille-et-Vilaine? | Département Ille et Vilaine](#)